



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



CONGRES NATIONAL POUR LA DEFENSE DU PEUPLE

Bwiza, le 14 juillet 2008.

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République  
à **KINSHASA/Gombe** ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
à **KINSHASA/Gombe** ;
- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies  
à **NEW-YORK/Manhattan (USA)** ;
- Monsieur l'Abbé Apollinaire MALU-MALU  
Coordinateur du Programme National AMANI  
à **KINSHASA/Gombe**.

Aux Honorables :

- Président de l'Assemblée Nationale ;
- Président du Sénat,  
**(Tous) au Palais du Peuple à KINSHASA/Lingwala ;**

**Objet : Demande de médiation dans le Processus de paix de Goma**

Honorables Messieurs les Présidents,

Au nom de mes camarades membres de la Direction Politique et du Haut-Commandement Militaire de notre Mouvement, j'ai le très grand honneur de m'adresser à Vous, en votre qualité de Chefs de Corps de la Représentation nationale. Je voudrais, en effet, solliciter votre médiation entre le CNDP et le Gouvernement en vue de mettre fin à l'enlisement qui s'est installé dans la mise en œuvre du processus de paix dont Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale a été un des principaux artisans au titre de Président du Comité des Sages de la Conférence de Goma sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Il vous souviendra que l'acquis le plus important de la Conférence de Goma a été la signature des **Actes d'Engagement** entre le Gouvernement de la République, les Mouvements politico-militaires et les groupes armés nationaux avec la garantie de la Facilitation Internationale. Afin d'en concrétiser les objectifs déclarés, le Président de la République et le Gouvernement ont élaboré et rendu public le « **PROGRAMME NATIONAL AMANI** » au sein duquel il a été prévu une structure dénommée « **Commission Technique Mixte Paix et Sécurité** ». Le rôle de celle-ci devait être primordial dans la mesure où il lui appartenait de mettre en œuvre les Actes d'Engagement et où sa réussite conditionnait le démarrage des autres structures du Programme.

A l'heure actuelle, soit près de cinq mois et demi après son lancement, il nous faut malheureusement constater que la Commission a échoué et que donc le processus de paix est sérieusement menacé. Alors que ses activités devaient être clôturées à J+78, c'est-à-dire le lundi 07 courant, à J+85, ce lundi 14 juillet 2008, il n'a été strictement rien fait en ce qui concerne l'essentiel de ses missions, à savoir l'élaboration :

- du plan de désengagement des troupes ;
- du plan de brassage, de démobilisation et de réinsertion sociale ;
- du plan d'intégration de l'Armée ;
- de la dénonciation des présumés coupables de violation des droits humains ;
- du lobbying sur les stratégies du retour des déplacés internes et du rapatriement des réfugiés ;
- de la remise des enfants-soldats éventuels ;
- de la séparation nette des FARDC et groupes armés d'avec les FDLR ;
- de la collecte d'informations sur les biens spoliés ;
- de la libération de toutes les personnes arrêtées et détenues pour des motifs politiques, idéologiques ou d'appartenance ethnique ;
- de la suppression des barrières érigées sur les grands axes de circulation aussi bien en Territoires de Masisi que de Rutshuru.

Cet échec a été rendu inéluctable par le fait que le pouvoir s'est délibérément et inexplicablement exonéré des engagements ci-après :

- la mise en œuvre du Communiqué de Nairobi qui prévoyait, entre le 15 mars et le 15 juin 2008, le désarmement volontaire ou forcé de tous les groupes armés étrangers, en l'occurrence les FDLR ;
- la signature des accords tripartites entre le Gouvernement de la République, le HCR et les Pays hôtes en vue du retour des réfugiés ;
- la promulgation d'une loi d'amnistie pour faits de guerre et faits insurrectionnels, en guise de garantie juridique incontournable pour l'instauration de la confiance entre les parties et surtout pour le brassage des troupes. En effet, à cause des manœuvres dilatoires du pouvoir, le calendrier parlementaire n'a pu permettre l'adoption du projet de

- loi qu'au seul niveau de l'Assemblée Nationale, au point qu'il ne pourra être adopté par les deux Chambres et promulgué par le Chef de l'Etat qu'à la session de septembre ;
- la libération des personnes détenues pour délits d'opinion ou pour appartenance ethnique ;
  - la suppression des barrières érigées sur les axes de circulation ;
  - la mise à la disposition de la Commission des moyens logistiques et financiers conséquents.

Honorables Messieurs les Présidents,

Il est indispensable que vous, Présidents d'une Représentation Nationale dont la mission constitutionnelle est de veiller aux intérêts vitaux du peuple congolais, vous puissiez vous impliquer intensément dans le sauvetage d'un processus de paix destiné à ramener la paix et la sécurité sur une partie importante du Territoire national. Dans l'intérêt majeur de notre peuple, nous nous tenons à votre entière disposition quand vous le voudrez et où vous voudrez.

Veuillez agréer, Honorables Messieurs les Présidents, l'expression de notre très haute considération.



Pour la Direction Politique, le CHAIRMAN

**Laurent NKUNDA MIHIGO**

Gén. De Brigade.

**Pour copie certifiée conforme à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine à ADDIS-ABEBA/Ethiopie ;
- Son Excellence Madame la Secrétaire d'Etat Adjointe pour les Affaires Africaines c/o Monsieur Tim SHORTLEY, Conseiller Spécial au Département d'Etat à WASHINGTON/D.C. (USA) ;
- Son Excellence Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC à KINSHASA/Gombe ;
- Son Excellence Monsieur l'Envoyé Spécial de l'Union Européenne dans les Grands-Lacs à BRUXELLES (Belgique) ;
- Madame la Secrétaire Exécutive de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs à Bujumbura/Burundi;
- Monsieur le Chef de Bureau de la MONUC/Nord-Kivu à Goma.

